

## **169 – INTEMPÉRIES DANS L'AUDE / VERSEMENT D'UNE SUBVENTION**

Monsieur le Maire précise que la commune de Saint Maximin la Sainte Baume ne peut rester insensible devant les conséquences dramatiques causées par les intempéries dans le département de l'Aude le lundi 15 octobre 2018.

Il propose donc que la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume s'associe à l'élan de solidarité qui a été mis en place et demande l'octroi d'une subvention d'un montant de 700 € qui sera versée sur un compte spécialement ouvert par le département de l'Aude dans le cadre de la « solidarité communes audioises 2018 ».

Monsieur le Maire demande

- D'approuver l'opportunité du versement de cette subvention
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser la subvention précitée sur le compte de la Paierie Départementale de l'Aude